



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolémie

Question écrite n° 47501

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le renforcement de la lutte contre la consommation d'alcool par les usagers de la route. Il semblerait opportun que tous les commerces proposant des boissons alcoolisées à leur clientèle (grandes surfaces, restaurants, débits de boisson, coopératives viticoles, etc.) sans exclusive, soient dans l'obligation de mettre en vente, de façon visible, des éthylotests. Cette mesure, qui pourrait s'agrémenter d'un partenariat avec les fabricants d'éthylotests, entraînerait une prise de conscience salutaire chez les consommateurs d'alcools susceptibles de prendre le volant. En conséquence, il lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière. - Question transmise à M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Texte de la réponse

Durant l'année 2004, deux campagnes d'affichage ont été consacrées au thème « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ». Par ailleurs, au début de l'été, le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer a lancé une campagne « l'éthylotest à un euro ». Cette campagne, montée en partenariat avec les pharmacies, a permis à chaque citoyen soucieux de tester son alcoolémie avant de prendre le volant d'acheter en pharmacie des éthylotests chimiques certifiés à un prix très modique. Les partenariats se font de plus en plus nombreux pour banaliser ce geste. Le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer poursuit ses efforts pour permettre à chaque citoyen de trouver de manière facile des éthylotests, afin de généraliser et de banaliser le geste de se tester. Les entreprises qui ont signé une charte de prévention du risque routier en entreprise se sont également équipées d'éthylotests pour en faire bénéficier leurs salariés. Ainsi, le Gouvernement ne relâche pas ses efforts dans la lutte contre l'alcoolémie au volant.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47501

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2004, page 7496

Réponse publiée le : 26 avril 2005, page 4291